



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Nant, le 22 février 2024

Convocation à une séance du Conseil municipal

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **28 février 2024 à 18h dans la salle du « Petit Hall »**.

Ordre du jour du Conseil Municipal modifié :

1. Nomination secrétaire de séance ;
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;
4. Présentation par le Maire de la politique générale pour 2024 et 2025 ;
5. Finances :
 - Affectations des résultats des budgets 2023 aux budgets 2024
 - Vote des budgets primitifs pour l'exercice 2024 – budget principal de la commune, budget annexe assainissement et budget annexe lotissement ;
 - Subventions aux associations ;
 - Établissement des provisions pour créances impayées.
6. Église ST Michel de Rouviac – demande de subvention ;
7. Modification des tarifs du m3 et de l'abonnement au service assainissement ;
8. École de Nant – attribution des lots du marché de travaux suite à la CAO d'ouverture des plis ;
9. Adhésion au syndicat mixte de préfiguration « Agence d'attractivité Larzac Vallées ».

Questions diverses / information du Maire

Débat portant sur la politique générale de la Commune

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Richard FIOLE



Selon l'article L2121-17 du CGCT « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Pouvoir

Je soussigné(e),....., dans l'impossibilité d'assister à la séance du conseil municipal du 28 février 2024 donne par la présente en vertu du Code des Collectivités Territoriales, pouvoir à pour voter en mon nom et place de différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Fait à,

Le

Signature